

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

---

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° II-CF252

présenté par  
M. de Courson et M. Piron

-----

### ARTICLE 58

**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer l'alinéa 34.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition selon laquelle les communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale ne faisant pas application des dispositions de l'article 1609 *nonies* C du code général des impôts se partagent la totalité de la dotation revenant à leur ensemble intercommunal.